



## AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur du règlement  
538-2023 relatif à la tarification pour  
le financement de certains biens,  
services et activités de la  
Municipalité de Lac-Simon- 2024**

Prenez note que, lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2024, à 19 h 30, le Conseil a adopté le règlement numéro 538-2023 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.

Une copie est également disponible sur le site officiel à [www.lac-simon.net](http://www.lac-simon.net).

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné ce 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.

Marie-Pier Lalonde Girard  
Directrice générale et Greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je soussignée, Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-Simon, certifie, par la présente, avoir publié l'avis public ci-joint, en l'affichant à l'hôtel de ville de Lac-Simon et à la Caisse Desjardins de Chénéville.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat à Lac-Simon, le 22 janvier 2024.*

Marie-Pier Lalonde Girard  
Directrice générale et Greffière-trésorière